

SEANCE du jeudi 25 NOVEMBRE 2021

Procès-Verbal

Nombre de membres

En exercice : 37
Présents : 29
Votants : 33

L'An deux mille **VINGT et UN**, le **25 NOVEMBRE** à **DIX-HUIT HEURES TRENTE MINUTES**, le **CONSEIL DE COMMUNAUTE**, régulièrement convoqué le **19 novembre 2021**, s'est réuni à Val-au-Perche, 3 rue de la Cidrerie, sous la Présidence de **Madame THIERRY Isabelle**, Présidente

Étaient présents : Mme Claudine **BEREAU**, MM. André **BESNIER**, David **BOULAY**, Serge **CAILLY**, Mmes Anne **CHEMIN**, Angélique **CREUSIER**, M. Jean-Pierre **DESHAYES**, Mme Sylvie **DESPIERRES**, M. Alain **DUTERTRE**, Mmes Amale **EL KHALEDI**, Séverine **FONTAINE**, Martine **GEORGET**, MM. Patrick **GREGORI**, Daniel **JEAN**, Mme Brigitte **LAURENT**, MM. Jean-Claude **LHERAULT**, Arnaud **LOISEAU**, Mmes Danièle **MARY**, Lyliane **MOUSSET**, Françoise **NION**, M. Jean-Jacques **POLICE**, Mme Anne-Marie **SAC EPEE**, MM. Anthony **SAVALE**, Guy **SUZANNE**, Rémy **TESSIER**, Mme Isabelle **THIERRY**, Mmes Lydie **TURMEL**, Annie **VAIL**, M. Guy **VOLLET**

Absent représenté par Suppléant :

Absents représentés par pouvoir : M. Jean-Paul **ANDRE** donne pouvoir à M. Jean-Claude **LHERAULT**, M. Jean-Fred **CROUZILLARD** donne pouvoir à Mme Danièle **MARY**, M. Jacques **DEBRAY** donne pouvoir à M. Rémy **TESSIER**, Mme Anne **GUILLIN** donne pouvoir à Mme Lyliane **MOUSSET**

Absents excusés : Mmes Sylvie **MABIRE**, Hélène **MAUDET**, MM. Sébastien **THIROUARD**, Jacques **TRUILLET**

Secrétaire de Séance : M. Patrick **GREGORI**

Mme **THIERRY** ouvre la séance du Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand à 18h30, et propose l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du Conseil communautaire du 28/10/2021
3. Finances :
 - a. Adhésion à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)
 - b. Décisions Modificatives Budgets annexes et Budget Général
 - c. Attribution des marchés publics : Gymnase de Val-au-Perche et transports collectifs
4. Enfance-Jeunesse : subvention 2021 à l'association Familles Rurales
5. Santé : intégration de la maison médicale de Bellême au sein du PSLA Multisites
6. Informations diverses
7. Questions diverses

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil accepte de désigner Monsieur Patrick **Grégori**, secrétaire pour cette séance.

2. Approbation du compte-rendu du 28/10/2021

Une correction est demandée par Mme El Khaledi au point n°5 Gémap : Mutualisation d'un poste. « Remarque de Mme El Khaledi : remplacer bassin de l'Huisne par bassin Sarthe amont ».

3. Finances

a. Adhésion à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)

- Vu l'article L. 2121-29 du code des collectivités territoriales,
- Vu le code de la juridiction financière
- Vu l'article 242 de la loi n°218-1317 du 28 décembre 2018 valant loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et leurs établissements publics administratifs

Considérant :

- Que la CdC s'est inscrite dans le cadre de l'expérimentation du compte financier unique à compter du budget primitif de l'exercice 2022,
- Que dans le cadre de cette expérimentation, la collectivité a adopté la nomenclature référentiel M57 à compter du 1er janvier 2022 par délibération du 27 mai 2021,
- Que cette norme comptable s'appliquera aux :
 - budget principal (57600),
 - aux budgets annexes suivants : Tête Noire (57602) ; ZA La Bruyère (57604) ; ZA les Boulaies (57606) ; ZA Igé (57607) ; Lots Intercommunaux d'activités (57608) ; Location bâtiment ZA Igé (57609) ; bâtiments d'activités (57610) ; Pépinière d'entreprises (57611) ; Atelier Cousette (57612) ; Bâtiment agricole (57613) ; Pôle de santé (57614) ; Atelier Sineau (57615) ; Planète Mat (57616) ; Ateliers relais (57617) ; ZA les Vaux Gombert (57619)

A noter que le budget annexe « SPANC » (57605) n'est pas concerné puisqu'il dépend de la nomenclature M49.

M. **Loiseau** : dans le cadre du passage à la nomenclature M57, la dématérialisation des fichiers budgétaires (envois des budgets, DM...) devient obligatoire. Les communes ont donc l'obligation de s'équiper en logiciels de dématérialisation budgétaire. La CdC pourrait-elle proposer une mutualisation de cet achat ?

Mme **Thierry** : L'information va être transmise au vice-président aux Finances. Un recensement des besoins peut être fait auprès des communes.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré, DECIDE à L'UNANIMITE :

- **D'approuver l'expérimentation au 1er janvier 2022 du Compte Financier Unique (CFU) pour tous les budgets Général et annexes listés ci-dessus.**
- **D'approuver les termes de la convention à intervenir entre la CdC et l'Etat permettant de mettre en œuvre l'expérimentation du CFU,**
- **D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents et à engager l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette expérimentation.**

b. Décisions modificatives Budgets annexes et Budget général

➤ **Décision Modificative n°3/2021 – budget annexe « Pépinière d'entreprises »**

Suite à un défaut de fonctionnement de la machine « Découpeuse Laser », il est nécessaire de racheter une carte mère pour un montant de 1 563.60 € H.T. Le matériel a été acheté en juillet 2018, la garantie étant de 2 ans, elle n'est donc plus sous garantie depuis août 2020.

Cette dépense n'ayant pas été prévue au budget, il convient de prévoir les crédits nécessaires au chapitre 011 (article 61558 - Entretien et réparation sur autres biens mobiliers). La section dépenses de fonctionnement s'équilibrera en recettes par une subvention du budget général pour la même somme (article 74751).

La DM n°3/2021 suivante est proposée :

| FONCTIONNEMENT | | | | | |
|----------------|-------|-------------------|----------|-------|-------------------|
| Dépenses | | | Recettes | | |
| Chapitre | 011 | | Chapitre | 74 | |
| Article | 61558 | 1 563,60 € | Article | 74751 | 1 563,60 € |
| TOTAL | | 1 563,60 € | | | 1 563,60 € |

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré, DECIDE à L'UNANIMITE :

- **D'approuver la DM n°3/2021 du budget annexe « Pépinière d'Entreprises »**

➤ **Décision Modificative n°2/2021 – budget annexe « SPANC »**

Suite au changement de mode de gestion du service et au recrutement d'un technicien SPANC au 15 septembre 2021, les crédits votés au budget 2021 doivent évoluer.

La rémunération de l'agent doit être prise directement en charge par ce budget, la somme de 10 800 € doit être portée au chapitre 012 (article 6215 – personnel affecté par la collectivité de rattachement) ; par ailleurs, le budget principal qui est techniquement générateur des paies, devra être remboursé chaque année par le budget annexe du montant de la masse salariale du technicien. Il conviendra donc d'établir une convention de remboursement entre le budget général et le budget annexe « SPANC ».

De plus, le recrutement du technicien a nécessité des investissements informatiques, dont un logiciel spécifique de traitement des données et un ordinateur portable. Le coût de ce dernier s'élève à 1 056.43€. Il est donc nécessaire de prévoir les crédits au chapitre 21 (article 2183 – matériel informatique), les crédits pour le logiciel ayant fait l'objet d'une DM le 22 juillet 2021.

Afin d'équilibrer les dépenses d'investissement, le chapitre 023 (virement à la section d'investissement) doit abonder la même somme, soit 1 056.43 € au chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement).

En section de fonctionnement les dépenses s'équilibreront en recettes d'une part par les recettes liées aux contrôles et diagnostics au chapitre 70 (article 7062) dont le montant est à ce jour déjà supérieur de 3 592.00 € par rapport aux crédits votés au budget et d'autre part, par la subvention du budget général au chapitre 74 (article 74751) pour 8 264.43 €.

La DM n°2/2021 suivante est proposée :

| FONCTIONNEMENT | | | | | |
|----------------|------|--------------------|--------------|-------|--------------------|
| Dépenses | | | Recettes | | |
| Chapitre | 012 | | Chapitre | 70 | |
| Article | 6215 | 10 800,00 € | Article | 7062 | 3 592,00 € |
| Chapitre | 023 | 1 056,43 € | Chapitre | 74 | |
| | | | Article | 74751 | 8 264,43 € |
| Total | | 11 856,43 € | Total | | 11 856,43 € |
| INVESTISSEMENT | | | | | |
| Dépenses | | | Recettes | | |
| Chapitre | 21 | | Chapitre | 021 | |
| Article | 2183 | 1 056,43 € | | | 1 056,43 € |
| Total | | 1 056,43 € | Total | | 1 056,43 € |

M. Loiseau : Pour mémoire, l'obligation de mise aux normes arrive à terme dans 4 ans ?

Mme **Mary** : Oui, un gros travail de reprise a déjà été effectué depuis l'arrivée du technicien, le retard dû à la fin du contrat de TOPO Etudes a été comblé, les installations autonomes de Saint-Ouen-de-la-Cour qui n'avait jamais été visitées viennent d'être contrôlées. Le nombre de contrôle par quinzaine s'élève à environ 30/40, c'est positif mais encore insuffisant.

Les contrôles de diagnostics chez les nouveaux acquéreurs vont commencer, il manque encore deux retours de communes.

M. Cailly : il serait souhaitable de bien communiquer sur ces contrôles auprès de la population. L'article à paraître dans le prochain Inter 'actu pourrait-il être transmis aux communes pour également les éditer dans les bulletins communaux ?

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré, DECIDE à L'UNANIMITE :

- **D'approuver la DM n°2 / 2021 du budget annexe « SPANC »**
- **D'autoriser la Présidente ou son représentant à signer la convention définissant les modalités de remboursement des charges de personnel entre le budget général et le budget annexe « SPANC».**

c. Marchés publics Attribution des marchés publics : Gymnase de Val-au-Perche et transports collectifs

Dans le cadre de la rénovation et de l'extension du gymnase de Val-Au-Perche, un marché de travaux a été lancé. La consultation s'est terminée le 21 Octobre 2021.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- Prix (pondération : 60)
- Valeur technique (pondération : 30) au vu du mémoire technique

Estimation des travaux (sept 2021) : 1 690 000 € H.T

Présentation des offres ci-dessous :

| Lot | Offres reçues H.T | | Option / Variante | Note totale / 100 | Proposition MAPA |
|--|--|--------------|-------------------|-------------------|------------------------------------|
| 1 - DESAMIANTAGE Estimation : 70 000.00 € Option : Dépose de l'isolant et de la toile tendue sous couverture | DESAMIANTEK 61- Argentan | 89 791.00 € | 16 410.00 € | 85.29 | MCM sans option 67 780.99 € |
| | EMERAUDE DEPOLLUTION 53 - Laval | 67 972.40 € | 27 500.00 € | 99.83 | |
| | MCM 72 - Montfort le Gesnois | 67 780.99 € | 24 750.00 € | 100.00 | |
| | ONET 13 - Marseille/91 Villejust | 90 462.76 € | 24 159.98 € | 84.96 | |
| | TTH 61 - Alençon | 143 231.50 € | 39 880.00 € | 68.39 | |
| 2 - TERRASSEMENT - VRD Estimation : 100 000.00 € | FLECHARD 72 - La Ferté-Bernard | 104 500.00€ | | 100.00 | FLECHARD 104 500.00 € |
| | PIGEON 28 - Margon | 118 823.02 € | | 92.77 | |
| | TRIFALT 72 - Marolles les Braults | 105 214.25 € | | 99.59 | |
| 3 - GROS ŒUVRE Estimation : 220 000 .00 € Variante libre : Etude géotechnique fond de fouille | LMBTP 72 - Montfort le Gesnois | 223 840.00 € | | 99.42 | SOMARE sans option 221 691.39 € |
| | SOMARE 72 - La Ferté-Bernard | 221 691.39 € | 4 857.30 € | 100.00 | |
| | VERGNAUD 28 - Nogent Le Rotrou | 229 537.37 € | | 97.95 | |

| | | | | | |
|---|---|--|---------------|--------|--|
| 4 - DALLAGE Estimation : 40 000.00 € | SOLS DU MAINE 72 - Trangé | 37 132.45 € | | 100.00 | SOLS DU MAINE 37 132.45 € |
| 5 - ENDUITS Estimation : 40 000.00 € Option : Enduits sur les 4 murs existants | FOURMY RAVALEMENT 61 - Sées | 36 612.00 € | 10 401.50 € | 98.00 | FOURMY avec option 47 013.50 € |
| 6 - CHARPENTE BOIS Estimation : 60 000.00 € | BEQUET 61 - Courgeon | 55 527.65 € | | 96.76 | LINEA BOIS 54 376.22 € |
| | CRUARD CHARPENTE 53 - Simple | 99 328.93 € | | 72.85 | |
| | DELAUBERT 61 - Condeau | - | Désengagement | | |
| | LINEA BOIS 61 - Ecouves | 54376.22 € | | 100.00 | |
| 7 - COUVERTURE - ETANCHEITE - BARDAGES Estimation : 330 000.00 € | CRUARD COUVERTURE 53 - Simple | 471 566.81 € | | 82.64 | LCB 335 157.00 € |
| | DELAUBERT 61 - Condeau | - | Désengagement | | |
| | LCB 72 - Parigné Levêque | 335 157.00 € | | 96.00 | |
| 8 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - SERRURERIE Estimation : 115 000.00 € | BARBIER 72 - Bonnétable | 107 400.00 € | | 96.00 | BARBIER 107 400.00 € |
| | SPBM 72 - Arçonnay | 125 690.00 € | | 91.27 | |
| 9 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS Estimation : 38 000.00 € Option : Meuble bar | LESSINGER 61 - St Germain du Corbeis | 43 005.00 € | 8 850.00 € | 83.92 | ROGER POUSSET 32 911.45 € sans option |
| | ROGER POUSSET 28 - Bonneval | 32 911.45 € | 6 800.00 € | 98.00 | |
| 10 - PLATRERIE - PLAFONDS Estimation : 175 000.00 € Variante : Non réalisation de la dépose de la toile + isolant | LESSINGER 61 - St Germain du Corbeis | 254 800.00 € | - 22 667.00 € | 80.35 | QUALIPRIFL / MAILHES POTTIER sans variante 171 345.59 € |
| | PAPIN 72 - Bouloire | 178 356.06 € | - 21 276.16 € | 93.64 | |
| | QUALIPROFIL/MAILHES POTTIER St Germain du Corbeis / Damigny (61) | 171 345.59 € | - 10 080.00 € | 95.00 | |
| 11 - CARRELAGE - FAIENCE Estimation : 48 000.00 € | BLONDEAU 72 - Montfort le Gesnois | 62 232.77 € | | 80.05 | BONAUD 46 723.65 € |
| | BONAUD 27 - Evreux89.69 | 46 723.65 € | | 100.00 | |
| | MELLIER 72 - Lamnay | 54 237.73 € | | 89.69 | |
| 12 - PEINTURE Estimation : 55 000.00 € | | Lot Relancé - Retour des propositions le 26 novembre | | | |
| 13 - SOLS SPORTIFS Estimation : 70 000.00 € Variante libre : remplacement et suppression de la chape auto lissante par grenailage | BONAUD 27 - Evreux | 76 791.00 € | | 97.04 | <i>En attente d'informations techniques</i> |
| | JMS 93 - Noisy le Grand | 78 728.40 € | - 18 680.00 € | 95.63 | |
| | SPORTINGSOLS 85 - St Fulgent | 72 999.50 € | | 100.00 | |
| 14 - EQUIPEMENTS SPORTIFS Estimation : 60 000.00 € | MARTY SPORTS 49 - St Clément la Plage | 65 739.28 € | | 93.00 | NOUANSPTS / BOISGONTIER 58 067.94 € |
| | NOUANSPTS / BOISGONTIER 37 - Nouans / 14 - St Pierre Canivet | 58 067.94 € | | 98.00 | |
| 15 - PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION | CHALLIER 61 - Bretoncelles | 244 490.00 € | 4 600.00 € | 82.95 | DUCRE sans option 175 018.61 € |
| | CLIM - MA | 231 564.00 € | 4 336.24 € | 85.35 | |

| | | | | | |
|--|--|--------------|------------|-----------------|-------------------------------------|
| Estimation : 180 000.00 € Option : Installation adoucisseur | 72 - Sargé Les Le Mans | | | | |
| | DESSAIGNE 72 - Arnage | 187 756.42 € | 2 055.74 € | 85.93 | |
| | DUCRE 61 - Alençon | 175 018.61 € | 1 668.69 € | 100.00 | |
| | EIFPAGE ENERGIE CLEVIA 61 - Lonrai | 187 760.00 € | 3 905.18 € | 87.93 | |
| | ELAIRGIE 61 - Argentan | 199 246.68 € | 3 936.00 € | 92.70 | |
| 16 - ELECTRICITE Estimation : 89 000.00 € Option : Alarme anti-intrusion | DESSAIGNE 72 - Arnage | 86 611.93 € | 4 239.70 € | 97.82 | JCP ELEC sans option 83 462.39 € |
| | ENERSCIENCE 61 - Alençon | 96 726.03 € | 4 877.60 € | 91.77 | |
| | HATTON 72 - St Saturnin | 84 108.21 € | 3 871.49 € | 99.54 | |
| | JCP ELEC 72 - La Ferté Bernard | 83 462.39 € | 3 655.92 € | 100.00 | |
| | | | | TOTAL HT | 1 542 581.18 € |

M. **Loiseau** : recommande de prendre des renseignements complémentaires sur l'entreprise Barbier de Bonnetable (Lot 8 – Menuiseries)

M. **Lhérault** précise que le lot 13 (Sols) est en attente d'éléments complémentaires et d'une visite d'un gymnase dans une commune de la Sarthe.

M. **Loiseau** demande si le gymnase présente des fissures actuellement ?

M. **Lhérault** : non

Mme **Sac Epée** demande qui est l'architecte en charge de ce chantier ?

M. **Lhérault** : A3dess

M. **Grégori** : demande si tous les équipements (lot 14) sont prévus, y compris dans le dojo ?

Après vérification dans le cahier des charges : ci-dessous la liste des équipements du dojo prévus dans le cahier des charges :

14.4.1 Tapis mural en protection - ép. 4 cm (Ensemble de protections murales ép.4cm ; Revêtement M1 en polyester enduit de PVC 800g/m² ; Mousse M1 en polyéthylène 30kg/m³ ; Finition rebordée au dos sur toutes les faces ; Pose des panneaux par double encollage ; Dimensions : hauteur 2.10m x longueur 20.0 ml ; Teinte au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant)

LOCALISATION de la protection murale en protection du pignon Ouest et du Pignon Est du gymnase existant.

Concernant les tatamis, ceux du dojo actuel seront repris car ils sont récents. Décision validée par les associations.

M. **Loiseau** : les prix sont garantis combien de temps ?

M. **Lhérault** : prix garantis 3 mois.

Le Conseil communautaire, suivant l'avis de la MAPA du 17 novembre 2021, après avoir entendu l'exposé du vice-Président et en avoir délibéré, DECIDE à L'UNANIMITE :

- de ne pas attribuer le lot 13, dans l'attente des informations techniques,
- d'attribuer l'ensemble des lots comme proposé ci-dessus, à l'exception du lot n°12 –Peinture (lot relancé suite à l'absence d'offres)

➤ Attribution du marché des transports collectifs

Le marché des transports collectifs des personnes s'est terminé le 31 août 2021, un premier appel d'offres a été émis. 1 seul candidat avait répondu à ce marché, et l'offre a été jugée « inacceptable » au vu des tarifs proposés.

Un second appel d'offres a été lancé le 12 Octobre.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- Prix (pondération : 70)
 - Valeur technique (pondération : 30)
- | | |
|-----------------------|-----------|
| Délais de réservation | 20 points |
| Composition du parc | 10 points |

2 candidats ont répondu à ce marché.

Lot 1 - Transports des écoliers de la zone Nord

| Société | Prix TTC | 70% | Valeur technique | Note finale |
|---|--------------------|-----|------------------|-------------|
| EPIC Normand de transports publics routiers | 14 945,00 € | 70 | 27 | 97 |

Lot 2 - Transports des écoliers de la zone Sud

| Société | Prix TTC | 70% | Valeur technique | Note finale |
|----------------|--------------------|-----|------------------|-------------|
| Nogent Voyages | 29 942,62 € | 70 | 18 | 88 |

Lot 3 - Transports pour les centres de loisirs

| Société | Prix TTC | 70% | Valeur technique | Note finale |
|----------------|--------------------|-----|------------------|-------------|
| Nogent Voyages | 38 180,00 € | 70 | 18 | 88 |

Le Conseil communautaire, suivant l'avis de la MAPA du 17 novembre 2021, après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré, DECIDE à L'UNANIMITE :

- ***d'attribuer le lot 1 à l'EPIC Normand de transports publics routiers,***
- ***d'attribuer les lots 2 et 3 à Nogent Voyages.***

4. Enfance – Jeunesse : Subvention 2021 à l'association Familles Rurales

L'association Familles Rurales assure l'organisation et la gestion des services Enfance Jeunesse sur le territoire Bellëmois :

- Multi-accueil « Les 3 pommes » - Bellëme
- Relais Assistantes Maternelles - Bellëme
- Accueil de loisirs (mercredi et vacances) – Belforët en Perche (Sërigny)
- Lieu d'Accueil Enfant Parents « La Courte ëchelle » - Bellëme

La dëlëgation de cette gestion fait l'objet d'une convention de partenariat qui a été renouvelëe en 2018.

Dans le cadre de ce partenariat, le versement de la subvention s'effectue en 3 fois :

- Versement d'un acompte en dëbut d'annëe (correspondant à 70 % de la subvention N-1),
- Versement complëmentaire en cours d'annëe (jusqu'à 85 %), à la demande de l'association,
- Versement du solde l'annëe suivante, au regard des comptes annuels arrëtës.

- o Subvention 2020 :

Lors du Conseil du 15 octobre 2020, une subvention pour l'année 2020 de 78 760 € a été validée, à l'appui des budgets prévisionnels de l'année.

Les comptes de l'année 2020 sont aujourd'hui arrêtés et indiquent un besoin de subvention de 63 998 €, besoin inférieur aux budgets prévisionnels.

Les versements effectués en 2020 (acomptes n°1 et 2) s'élèvent à 66 946 €.

Pour l'année 2020, on constate donc un trop perçu de 2 948 € pour cette subvention d'équilibre.

o Subvention 2021 :

Pour l'année 2021, les budgets prévisionnels indiquent un besoin de subvention pour les 4 structures de 77 900 € décliné comme suit :

| | Vote Subvention 2021 |
|--------------------------------|-------------------------|
| Crèche | 50 000 € |
| RAM | 8 500 € |
| Accueil de Loisirs | 13 400 € |
| Lieu d'Accueil Enfants Parents | 6 000 € |
| total | 77 900 € |

→ Voir tableaux détaillés par structure en annexe 2.

Pour l'exercice en cours, un premier acompte a été versé comme le prévoit la convention. L'association sollicite un 2ème acompte afin de garantir une trésorerie suffisante en fin d'année pour la gestion des structures.

Il est donc proposé au Conseil de valider la subvention 2021 prévisionnelle de 77 900 €, et d'autoriser le versement d'un montant de 8 135 € sous forme de 2ème acompte, régularisant la somme trop perçue au titre de l'année 2020.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé du vice-Président et en avoir délibéré, DECIDE à L'UNANIMITE :

- D'allouer une subvention pour 2021 à l'association Familles Rurales d'un montant de 77 900 € pour le fonctionnement des structures « Petite enfance » et « Enfance Jeunesse » dont ils assurent la gestion, et de verser un acompte n°2 d'un montant de 8 135 € (85 % du montant de la subvention 2021, déduction faite du montant trop perçu pour l'exercice 2020).

5. Santé : Intégration de la maison médicale de Bellême au sein du Pôle de santé libéral et ambulatoire multisites

Le Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (P.S.L.A.) permet aux professionnels de santé qui partagent un projet médical commun d'avoir un exercice coordonné et regroupé. Ce mode d'exercice largement plébiscité par les jeunes professionnels contribue à maintenir et consolider l'accès à des soins ambulatoires en proximité.

Les enjeux de notre P.S.L.A. sont de :

- Maintenir l'offre de soins de 1er recours,
- Faciliter l'installation de nouveaux professionnels de santé dans les zones rurales,
- Offrir une prise en charge globale à la population en améliorant le parcours de santé et en fédérant les acteurs de santé présents,
- Regrouper les professionnels sur des sites principaux tout en maintenant une offre de soins sur plusieurs communes.

Pour mettre en œuvre ces enjeux, les praticiens s'appuient sur un projet de santé établi en commun.

Ce projet de santé définit l'ensemble des actions et objectifs qui permettent l'amélioration de la prise en charge des patients. Il est le fruit de la réflexion de l'équipe pluriprofessionnelle.

Quelques exemples des priorisations du projet de santé : maintien des personnes âgées à domicile, création d'un annuaire des professionnels et des partenaires médico-sociaux, prise en charge des diabétiques, dépistage précoce des maladies neuro-dégénératives, cicatrization des ulcères, suivi des patients en fin de vie, équilibrage des traitements anticoagulants...

Le P.S.L.A. multisites est composé des sites de Berd'huis, Ceton, Saint-Germain-de-la-Coudre et Val-au-Perche, ce dernier étant le pôle principal.

Les médecins généralistes de la maison médicale de Bellême ont fait part de leur souhait de participer au projet de santé territorial porté par la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires des professionnels (S.I.S.A.) et de rejoindre le P.S.L.A.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré, DECIDE à L'UNANIMITE :
- de valider l'intégration de la maison médicale de Bellême au sein du Pôle de Santé Libéral Ambulatoire multisites, en tant qu'antenne.

6. Informations diverses

Lignes de gestion :

Mme **Thierry** demande aux élus de faire remonter leurs observations à la Direction. Pour rappel, la promotion interne est gérée par le Centre de Gestion sur demande des agents.

Mme **Creusier** : les entretiens sont ils effectués par le Centre de Gestion ?

Mme **Thierry** : Non, ils sont effectués par les chefs de pôles

7. Questions diverses

M. **Loiseau** : les élus ont reçu les documents du PLUi concernant les trames vertes et bleues. Il juge regrettable que tout le travail ayant été effectué par les élus et la Dréal il y a 5 ans ne soit pas pris compte... les documents reçus aujourd'hui présentent un nombre de zones humides plus important.

M. **Cailly** : Les dernières études environnementales effectuées font remonter un nombre de zones humides de plus en plus important, cela doit évoluer avec le Code de l'Environnement.

Les élus précisent que pour les trames vertes et bleues, les documents qui avaient été réalisés par l'ex Pays bellémois devaient être repris mais cela n'a pas été respecté ! L'Etat n'entend pas les demandes des élus...

Mme **Mary** : face à ce constat, la seule force des élus c'est d'être présent le 30 novembre à la réunion de Val-au-Perche.

M. **Jean** : s'inquiète par rapport aux surfaces constructibles de plus en plus petites et aux ventes des biens à des résidences secondaires... peut être cela ne joue t'il pas en faveur des dotations de l'état aux communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 19h45.

Vu pour être affiché, le

La Présidente,

Isabelle THIERRY